



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018

ESPACE JEAN RACINE, RUE DITTE

La plupart des délibérations ont consisté à régulariser de nombreuses résolutions adoptées en fin de mandature de l'équipe précédente et à donner les moyens à la nouvelle équipe de se mettre à l'œuvre. Beaucoup de décisions ont été prises à l'unanimité.

Deux points importants se sont dégagés des discussions entre les élus majoritaires, principalement représentés par le maire, et les élus minoritaires, parmi lesquels les représentants SREM ont activement participé.

1. En ce qui concerne **l'urbanisme et l'aménagement**, la délibération sur le projet RATP est apparue comme le sujet majeur. Cette délibération demande à la RATP de :

- limiter la phase 1 du projet à la création d'un nouveau poste de signalisation, la mise en place des deux appareils de voie facilitant l'exploitation ferroviaire des voies de garage impaires et au prolongement de la voie 5T,
- limiter la phase 2 du projet à la création des seules voies 6 et 8 (abandon des voies 10 et 4T),
- réduire au maximum les nuisances sonores et lumineuses et que les aménagements prévus s'inscrivent en cohérence avec le choix du futur matériel roulant de la ligne B (printemps 2017) et avec les besoins des usagers,
- abandonner définitivement la phase 3 du projet (tiroir de retournement en arrière gare),

La réunion d'information du 29 Janvier, en cours de préparation par le Collectif Pôle Gare, prendra place à l'Espace Jean Racine, pendant l'enquête publique environnementale débutée lundi 15 Janvier.

2. Concernant **les ressources humaines**, M. le Maire prévoit l'embauche d'un(e) Directeur(trice) de Cabinet, dont la dénomination a été changée avant la tenue du CM en collaborateur(trice) de Cabinet.

Compte tenu de l'ambiguïté suscitée sur ce point par :

- le limogeage du Directeur des Grands Projets (DGP, ingénieur catégorie A), en poste sur un CDD de 3 ans depuis septembre 2017 et remercié en janvier 2018,
- le maintien du Directeur Général des Services aux fonctions duquel l'équipe majoritaire s'était engagée à mettre fin,

les élus SREM se sont opposés à cette embauche et se sont abstenus sur la question du licenciement du DGP.

Un dernier point soulevé par un élu SREM en fin de conseil a finalement concerné l'attribution d'une délégation de la police municipale à un conseiller municipal n'exerçant pas les fonctions d'adjoint. Nous avons demandé confirmation de la validité de cette attribution vis-à-vis du Code Général des Collectivités Territoriale. La Maire s'est engagé à étudier la question.

VOTE DES ELUS SREM ET LEURS INTERVENTIONS

Présence de tous les élus, sauf Thomas NOGUES (pouvoir donné à J. Caous)

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

1. Décision Modificative n°1 au Budget principal de la ville

Cette résolution concerne :

- Des besoins nouveaux pour garantir l'équilibre budgétaire
- L'Analyse globale sur 23 articles qui couvrent 95% des dépenses
- Pour rappel, de nombreuses dépenses de 2016 n'étaient pas rattachées aux comptes et elles ont fait un manque sur 2017.

Pourriez-vous nous préciser à quoi va servir la somme intégrée aux chapitres 011 et 014 ?

- Chapitre 011 : Cette somme semble très importante et il est un peu tôt début 2018 pour avoir de la visibilité nous semble-t-il ?
- Chapitre 14 : le FPIC a été voté en Avril 2017 : pourriez-vous nous confirmer que la somme complémentaire est liée au budget de la CCHVC ?
- Chapitre 012 : La non utilisation est-elle liée au départ de l'adjoint de la directrice Technique ou non? : poste non ouvert (démission des élus en cours d'année)
- Chapitre 066 : Est-ce que cette somme est liée à des emprunts d'équilibre du précédent mandat?

Reponses:

- Ce sont des choses classiques et il n'y a pas de détail.
- Cela concerne des analyses globales (poste à poste non annoncé à l'heure actuelle : dépenses liquidées : pas de provisions)

VOTE SREM : POUR

2. Attribution marché Nettoyage des locaux et des vitres (2 lots)

VOTE SREM : POUR

3. Autorisation de dépenser le quart du Budget investissement

Quels sont les projets prévus par cette allocation financière? (Terrain EDF? Report des travaux votés rue Lamartine ?,Groupe Scolaire ?)

Quelles seront les dépenses afférentes?

Comment serons-nous informés du suivi de ces budgets 2017?

Reponses : Pas de précisions

- Pas d'identification des dépenses : continuer le fonctionnement

VOTE SREM : POUR

4. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS

VOTE SREM : POUR

5. Désignation des membres au Conseil d'Administration du CCAS

Luc Bergé représentant SREM

VOTE SREM : POUR

6. Modalités de la désignation des membres pour la commission de la Délégation des Services Publics

VOTE SREM : POUR

7. Ajustement du règlement intérieur du conseil municipal

VOTE SREM : POUR

Jusqu'à quelle date nous pourrons rédiger le pavé d'expression du bulletin trimestriel ?

- Délai avant le 31 janvier 2017 pour la libre expression. Un échéancier sera fourni en commission communication.

A quelle date la mise en place de la convention et la mise en place du bureau ?

- Convention d'occupation fournie rapidement (modalités de mise en place en cours).
Sous un mois après travaux de peinture.

8. Renouvellement convention d'assistance sur les contrats publics

VOTE SREM : POUR

9. Renouvellement contrat Groupe d'assurances statutaires

VOTE SREM : POUR

RELATIONS PUBLIQUES ET VIE LOCALE

10. Subvention à l'association nautique « les 3 vallées »

VOTE SREM : POUR

11. Subvention à l'association Hatha Yoga

VOTE SREM : POUR

Les subventions aux associations sont essentielles et permettent de pérenniser un tissu associatif riche à St Rémy Les Chevreuse. Donc sur le fond nous sommes d'accord.
Sur la forme, nous nous étonnons que ces 2 associations reçoivent des subventions en janvier 2018 rattachées à un budget 2017 alors que toutes les associations ont jusqu'à présent dû suivre un même processus instauré par la Mairie qui est le même pour tous à savoir :

- dossier de subvention envoyé aux associations en novembre
- réception des dossiers en mairie avant le 20/12
- distribution des subventions après vote en CM entre juillet et septembre.

12. Subvention à l'association OPCN de la Haute Vallée de Chevreuse

VOTE SREM : POUR

Remarque : la subvention annuelle est de 30 000 euros : une avance pour 2018 de 10 000 euros doit être liée aux ressources (2 salariés et 1 présidente). Cette association fonctionne bien)

13. Annulation de la nouvelle dénomination de l'Espace Jean Racine

VOTE SREM : POUR

ENFANCE, JEUNESSE ET SCOLAIRE

14. Règlement intérieur des services périscolaires

VOTE SREM : POUR

15. Rapport d'activités 2016/2017 de Léo Lagrange

VOTE SREM : PREND ACTE

URBANISME – ENVIRONNEMENT

16. Cession maison Victor Hugo

VOTE SREM : POUR

17. Participation financière de la commune aux travaux d'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette par le PNR

VOTE SREM : POUR

18. Projet RATP sur le schéma directeur du RER B

Pourquoi n'avons-nous pas été invités à la réunion avec les associations du 2 Janvier 2018?

Phase 1 en cours. Questions posées à la RATP (pas de réponses formelles ni claires)

Phase 2 : celle qui doit venir pour les voies de garage et voie de retournement : Cette phase nous pose problème

Quai de retournement 4T : réunion publique le 29/01 : nous devons réagir et en urgence

Phase 3 : abandonnée mais ce n'était qu'un leurre.

Quel est l'intérêt pour St Rémy ? Dans ce dossier, nous subissons pour arranger la RATP :

nous subissons (plutôt fluidifier au départ de Massy : on peut en accepter 2 mais pas toutes)

On vient habiter à Saint Rémy pour être privilégié : on va se battre et nous sommes dans un parc naturel régional : nous sommes dans une zone florale naturelle

Il faut nous mobiliser et tout le monde doit être solidaire pour ne pas avoir une voie de garage avec des nuisances sonores etc...

Communication toutes les semaines

Annonces dans le parisien + les nouvelles de Rambouillet

Mobilisation de la CCHVC pour la solidarité

Etude d'impacts de la phase 2 : comment peut-elle être consultée ? Dominique BAVOIL se renseigne

- Mr le maire, même si nous allons voter « Pour, Concernant cette délibération, il semble qu'une réunion ait eu lieu entre la mairie et le collectif pole gare sans que nous en ayons été informés. Le sujet du Pole gare est suffisamment important pour tous les Saint Rémois et pour notre commune il nous semble important qu'il fasse l'objet de discussions en commissions officielles.

VOTE SREM : POUR

RESSOURCES HUMAINES

19. Modification du tableau des effectifs n°1_2018

- Pourquoi le poste de Directeur de cabinet n'a pas été proposé à HH (Sans citer de nom).
- En quoi le poste d'ingénieur chargé de mission est caduque? La mission était de 2 ans mais le poste non?
- Le poste de Directeur de Cabinet qui va être nouvellement créé a-t-il été proposé à l'ingénieur Catégorie A qui doit être licencié suite à la suppression du poste Directeur des grands projets. ?
- Concernant cette suppression, seule la mission et non le poste se sont terminés en Fin 2017. Pourquoi n'était-il donc pas possible de continuer de payer cet agent ?
- D'autre part s'agissant d'une suppression de poste (poste auquel, certes une mission de 2 ans était attachée), a-t-elle fait l'objet d'une discussion en comité technique?

VOTE SREM : CONTRE
Résolution adoptée

19Bis : Licenciement HH

VOTE SREM : ABSTENTION
Résolution adoptée

20. Recrutement d'un poste de technicien de gestion

Non initialement prévu à l'Ordre du Jour

- Commentaire : Eviter de soumettre au vote du CM des résolutions concernant les ressources humaines non préparées avant la séance.

VOTE SREM : POUR

Dernière question au sujet de la délégation de PL Vernisse sur la police municipale.

- M. Le Maire, sauf erreur de notre part, vous avez donné délégation sur la Police Municipale à Pierre-Louis Vernisse. Nous ne mettons pas en doute les compétences de M. Vernisse en matière de police ou de sécurité. Toutefois, selon le chapitre 2 du CGCT (articles L-2212), c'est le maire qui est l'autorité compétente et qui peut seul mettre en œuvre les pouvoirs de police. Le maire peut déléguer ses pouvoirs de

police à un adjoint par arrêté régulièrement publié ou alors occasionnellement à un conseiller municipal en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints. Mais il ne peut pas déléguer son pouvoir de police de manière unilatérale ni par un contrat à un conseiller municipal. Dans ces conditions assez contraignantes, comment considérez-vous le travail de M. Vernisse dans ce domaine ?'

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 15/02 – 20 :00 à Beauplan

Jeudi 15/03 – 20 :00 à l'EJR

Jeudi 5/04 – 20 :00 à l'EJR

Jeudi 17/05 – 20 :00 à l'EJR